Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260702-11_2026_07_02-DE

DEL11_2026_07_02

# Modification du tableau des emplois

**En exercice : 23**
**Présents : 19**
**Votants : 23**

Le deux juillet deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, ALLANIC Jean-Pierre, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, JUSTOM Carole, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, VIRRION Vanessa, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Absents excusés :
Marina DARIELLE donne pouvoir à Catherine TOUBLANT
Marc TRENIT donne pouvoir à Yann LE GALLO
Yann LE THUAUT donne pouvoir à Jean-Pierre ALLANIC
Isabelle GUILLO donne pouvoir à Ludovic MOIZAN

Le secrétariat a été assuré par Nicolas WAGEBART.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ALLANIC, adjoint au Maire en charge des Finances et des Ressources humaines

Monsieur l'adjoint au Maire informe l'assemblée :

L'article L.313-1 du Code général de la fonction publique indique que « Les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L.4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ». La délibération précise le grade ou, le cas échéant les grades correspondants à l'emploi créé.

L'ouverture prochaine de l'Espace jeunes, permettant d'accueillir et de proposer des activités au 11-17 ans suppose une modification de grade permettant à l'agent encadrant de disposer des compétences et prérogatives de direction d'un établissement d'accueil.

Il proposé de créer un emploi permanent supplémentaire d'adjoint d'animation principal de 2ème classe (35/35ème) afin d'être en adéquation avec les missions du poste de Direction de l'Espace Jeunes.
Ce nouvel emploi permanent viendra remplacer un emploi permanent d'adjoint d'animation (28/35ème), qui ne peut être supprimer qu'après avis du Comité Social Territorial du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan. La suppression de cet emploi permanent au grade d'adjoint d'animation (28/35ème) sera donc soumis au Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260702-11_2026_07_02-DE

De mêmes de nouvelles missions ont été ajoutées à la fiche de poste du Médiathécaire de la commune : organisation des évènements médiathèque, organisation et suivi du Festival Méliscènes, suivi de la Charte Ya D'ar Brezhoneg. Afin de pouvoir lui permettre d'assurer ces missions, il est proposé d'augmenter son temps de travail de 25/35ème à 27,5/35ème.

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au Maire, Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2ème classe 35/35ème

- D'approuver l'augmentation du volume hebdomadaire de travail de l'emploi permanent d'adjoint du patrimoine ;

- D'approuver la modification, à compter du 06/07/2026, du tableau des emplois permanents comme suit :

Le 03 juillet 2026

Monsieur le Maire

Yann LE GALLO

